

# CERTIFICAT de Transfert

## I.F.D ANIMALIUM

43 rue Greneta 75002 Paris

Pour ses activités de formation professionnelle, et d'action de formation par apprentissage  
(article L6313-1 du code du travail)

**Exclusion : Aucune**

ALTICERT a évalué les activités de formation professionnelle, et d'action de formation par apprentissage (déclaration d'activité enregistrée sous le NDA n 11922055492 - N° 803856509 ), et atteste de leur conformité aux :

Décret 2019-564 relatif à la qualité des actions de la formation

Décret 2019-565 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Arrêté du 06 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

Guide de lecture du référentiel national Qualité, mentionné à l'article L.6316-3 du Code du travail.

A la procédure de certification ALTICERT PR\_002 dans sa version en vigueur

Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

**N° d'enregistrement du certificat de transfert: 2023-325-01- version b**

**Date de transfert de certification : 21/11/2023**

**Certificat valable du 21/11/2023 au 29/03/2025**, sous réserve d'une surveillance entre le 14<sup>ème</sup> et le 22<sup>ème</sup> mois du cycle de 3 ans

A Lyon, le 21/11/2023  
Jean-François ROUSSEAU  
Responsable Certification



Accréditation n°5-0637  
Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)